

PÉTITION

MÉTIER ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE DES AESH

Ce 11 février 2021 est la 16^e date anniversaire de la loi handicap 2005 et la création du métier indispensable des **Accompagnant-e-s d'Elèves en Situation de Handicap** pour une école inclusive qui vise à assurer une scolarité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins particuliers.

**Malgré les promesses gouvernementales
où en sommes nous ?**

Une expertise professionnelle non reconnue !
Un salaire de misère à moins de 800 € mensuel !
Des conditions de travail qui se dégradent avec l'instauration des PIAL
et un renforcement de la flexibilité et de la précarité !

Et pourtant ... SANS AESH PAS D'ÉCOLE INCLUSIVE !

Qu'en est-il des belles paroles du gouvernement
"le handicap est une priorité du quinquennat" ?
Qu'en est-il des promesses faites
lors de l'installation du comité consultatif des AESH ?

...

STOP !

STOP au mépris du gouvernement et du MEN envers les plus de 100 000 AESH !

STOP aux promesses non tenues !

STOP à la précarité !

STOP aux PIAL ! À leurs gestions des AESH réduits.es à des pions,
système comptable honteux et dégradant toujours plus les conditions de travail,
revenus et accompagnements des élèves à besoins éducatifs particuliers !

STOP au mépris et maintient sous le seuil de pauvreté des AESH !

STOP à la non reconnaissance de l'investissement des AESH
et pénibilité de leurs missions !

STOP au manque de formation !

STOP aux belles paroles du gouvernement qui ne reflètent en rien
la réalité du terrain pour les AESH, les élèves et leurs familles !

**La reconnaissance du métier D'AESH
passe par une gestion humaine et digne !**

UN STATUT AESH C'EST MAINTENANT !

PÉTITION

MÉTIER ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE DES AESH

**Cela fait seize ans que les différents gouvernements parlent
d'inclusion scolaire.**

Cela fait plus de seize ans qu'ils font du bricolage !

En signant cette pétition je réclame :

- La reconnaissance de mon métier/du métier AESH par la **CRÉATION d'un STATUT Fonction Publique** ;
- La suppression des PIAL ;
- La réécriture de la circulaire n° 2019-090 du 05/06/2020 ;
- Le retour au respect des notifications des élèves ;
- Un statut de fonction publique, catégorie B ;
- Un temps plein basé sur 35 heures ;
- Décret dérogatoire pour obtention de la prime REP+ ;
- Décret dérogatoire pour la portabilité des contrats ;
- Des entretiens professionnels réguliers ;
- Des formations en adéquation avec les situations de handicap rencontrées ;
- Une réelle reconnaissance de l'institution (fin des cases « autres », un espace dans Pronote, une concertation pour l'établissement de l'emploi du temps).

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction/qualité : _____

Etablissement /Ville: _____

Signature :

Pétition à renvoyer à l'adresse postale :
SNES – 585 rue de l'Aiguelongue – 34 090 MONTPELLIER

Ou par mail : s3mon@nes.edu

**Le SNES se chargera de centraliser, recenser et transmettre
les pétitions au ministère avec copie à
Mme La Rectrice de l'académie de Montpellier
au plus tard le **15 mars 2021****